



PAUVRETÉ ET PRÉCARITÉ EN OCCITANIE : UN ENJEU DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE ET DE COHÉSION SOCIALE

Éditorial du Président



Parmi tous les défis de la jeune Région Occitanie créée il y a 8 ans par la loi et par les élections qui ont suivi, le CESER avait déjà identifié ceux du chômage, de la pauvreté et de la précarité...qui concernent tous les territoires, urbains comme ruraux.

La pauvreté a toujours existé dans la société. Il y a toujours eu des riches et des pauvres, ces deux catégories extrêmes étant généralement marginales dans le corps social. Mais quand 1 habitant sur 6, voire un quart d'une population régionale vit en dessous du seuil de pauvreté ou dans le halo de pauvreté, quand elle s'étend à des catégories nouvelles jusque-là protégées, telles que la classe moyenne, les étudiants, les salariés, alors même que le pays est un des pays riches du monde, la pauvreté devient une blessure grave du corps social qui questionne les choix de développement, de solidarité nationale et de justice sociale.

Pourtant la France célèbre en 2025 les 80 ans de la création de la Sécurité sociale, un trésor national qui a permis à la population, au lendemain des destructions massives de la seconde guerre mondiale, de pouvoir se soigner, mais aussi se loger, se nourrir, grâce à des prestations et allocations sociales garantissant des minima sociaux aux plus pauvres, en vertu du principe de solidarité et de justice sociale : « De chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins ». Cela a permis à la société de se reconstruire et de prospérer, dans une sécurité sociale garante du contrat social.

Cette vieille dame de 80 ans serait-elle à bout de souffle ? Pourquoi, en dépit des financements importants consentis chaque année par les organismes sociaux et par l'État, les prestations et les aides sociales ne parviennent-elles pas à résorber la pauvreté ?

C'est la question que s'est posé le CESER. Il s'est penché, dans cet Avis, sur l'examen des conditions de mise en œuvre de la solidarité nationale sur le territoire, pour en repérer les écueils et proposer des préconisations d'amélioration. Pour cela, il convient de distinguer ce qui incombe au niveau national et ce qui relève de l'engagement des acteurs économiques, sociaux, associatifs et citoyens dans les territoires et des collectivités territoriales concernées.

Nous savons aussi que la cohésion économique et sociale tient par l'engagement des bénévoles pour corriger ce que ne permet pas le seul versement d'allocation.

Cette dimension humaine, ce lien social, cet engagement concernent chacun d'entre nous.

Ce rappel doit être partagé par tous. La lecture des témoignages vécus parle à chacun d'entre nous pour avancer ensemble dans une société plus juste et plus inclusive.

Jean-Louis CHAUZY
Président du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Jérôme CAPDEVIELLE
Président
de la Commission
Santé - Culture
Sport - Cohésion
sociale - Précarité et
Solidarités



**Monique
DUPUY ADISSON**
Rapporteuse

Synthèse de l'Avis voté à l'unanimité le 11 février 2025 et préparé par la Commission Santé - Culture - Sport - Cohésion sociale - Précarité et Solidarités

On le sait peu et cela surprend s'agissant d'une région attractive et au développement dynamique, mais d'après les statistiques INSEE, basées sur les données 2020, parues en 2023, l'Occitanie est la 4^e région la plus pauvre de France métropolitaine. Son taux de pauvreté de 16,8 % est très supérieur à celui de la France (14,4 %) et la région compte 4 départements parmi les 10 les plus pauvres de métropole. 960 000 Occitans, soit près de 1 habitant sur 6, vivent sous le seuil de pauvreté de 1 120 € (seuil de référence pour une personne seule). Le seuil de pauvreté correspond à 60 % du revenu médian (1 867 €), c'est-à-dire que 50 % de la population régionale touche plus de 1 867 € et 50 % touche moins. Environ 9 % des habitants vivent juste au-dessus du seuil de pauvreté, dans le « halo de pauvreté ». Ils passeraient sous le seuil de pauvreté s'ils ne touchaient pas les allocations sociales. Les 10 % les plus pauvres vivent avec moins de 940 € par mois. Sources : [INSEE Analyses Occitanie n° 129 Mars 2023](#) ; [Panorama de la pauvreté en Occitanie Insee Dossier Occitanie n°20 octobre 2023](#)

Pauvreté, précarité : quelle différence ?

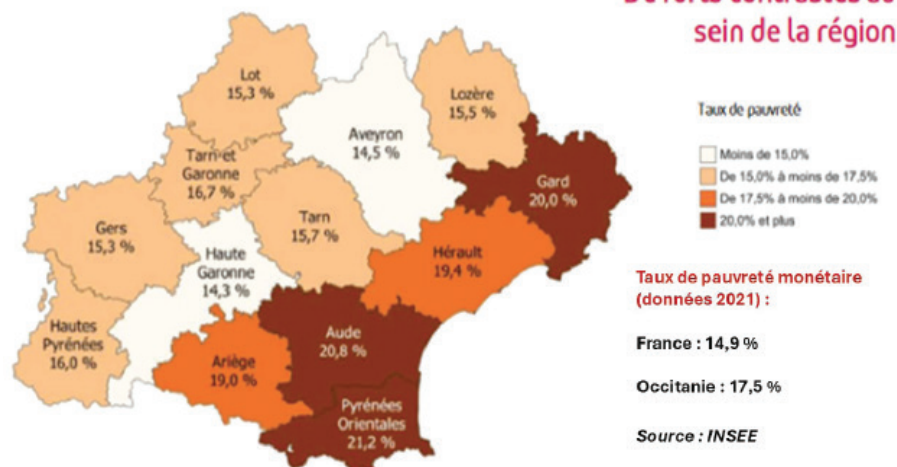
La pauvreté monétaire d'une personne s'apprécie par rapport aux revenus des autres habitants du territoire concerné. La précarité désigne la fragilité du statut social, du fait, par exemple d'un travail à temps partiel ou à durée déterminée, dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté. Dans les 2 cas, l'insuffisance de revenus ne permet pas à la personne de subvenir à l'ensemble de ses besoins (logement, nourriture, santé, transports, vie sociale, vacances, loisirs, vie culturelle) et génère des privations (renoncement aux soins de santé, aux vacances, à plusieurs repas par jour...). Cette situation ouvre droit à des aides sociales qui amortissent la pauvreté.

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville, qu'est-ce c'est ?

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont des quartiers qui appartiennent à des unités urbaines de plus de 10 000 habitants, regroupant au moins 1 000 habitants et dont les ménages ont un revenu en décrochage par rapport à celui du reste de l'unité urbaine et à celui métropole. Les Collectivités mettent en œuvre des actions de politique de la ville, via des Contrats de Ville, pour apporter des réponses à leurs besoins spécifiques.



L'Occitanie compte 108 quartiers prioritaires de la ville (QPV)

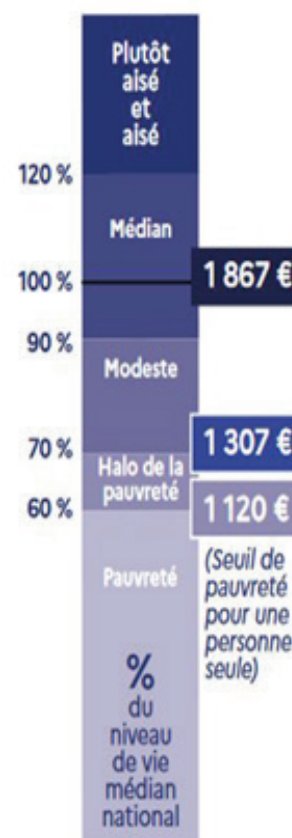


Une pauvreté rurale

Plus cachée qu'en ville, la pauvreté rurale est aggravée par l'isolement, l'éloignement des services publics, les déserts médicaux, le manque de transports. Le revenu agricole moyen des agriculteurs occitans est largement en dessous de la moyenne française.

Personne n'est à l'abri

La pauvreté touche tous les publics. Aujourd'hui, la pauvreté s'étend à toutes les couches de la société, qui font face à une plus grande fragilité et insécurité professionnelle, faute de revenus suffisants. Le revenu du travail, indépendant ou salarié, ne suffit plus toujours à protéger de la pauvreté. Un divorce, une maladie ou un handicap soudain, un licenciement, un épuisement, une retraite, peuvent faire brutalement chuter des personnes dans la pauvreté ou la précarité.



L'action sociale sur le terrain

• Acteurs et outils institutionnels de l'État

Un Pacte des Solidarités mis en œuvre au niveau régional par un Commissaire régional à la lutte contre la pauvreté.

• Collectivités territoriales

Les Départements, les Métropoles, les communes et leurs regroupements intercommunaux dotés de missions d'insertion et d'accompagnement social.

• Organismes sociaux de la Sécurité sociale

La Sécurité sociale est répartie sur 3 Régimes (agricole, général, spéciaux), dotés de 6 branches (Famille, Vieillesse, Maladie, Accidents du travail et maladies professionnelles, Autonomie, Retraite) gérées par différentes Caisses chargées de verser les prestations sociales et les minima sociaux, pour aider les individus ou les familles à faire face aux différents besoins en matière de protection sociale.



La solidarité nationale en question

• Le non-recours aux droits sociaux

30 % des personnes qui peuvent prétendre au versement des prestations sociales existantes de par leur situation personnelle ne les demandent pas ; par ignorance, par découragement, par illettrisme, par crainte des conséquences ou refus d'assistance.

• L'insuffisance des financements

Les moyens publics délégués par l'État à la Région, aux Départements ou aux organismes sociaux ne sont pas toujours à la hauteur des besoins territoriaux croissants, dans une région qui accueille 42 000 habitants de plus par an.

• La fragmentation des acteurs

Les bénéficiaires font face à un maquis d'intervenants peu lisible, dont la coordination et la synergie n'apparaissent pas optimales.

• Une déshumanisation de l'accompagnement social

Les administrations gèrent des procédures numériques et sont soumises à des objectifs de productivité, au détriment d'une aide personnalisée et d'un accueil humain.

• Non attractivité des carrières sociales

Les collectivités et les établissements peinent à recruter des travailleurs sociaux du fait du manque d'attractivité des carrières, de reconnaissance professionnelle et d'accompagnement dans l'exercice d'un métier difficile.

FOCUS SUR LES ASSOCIATIONS

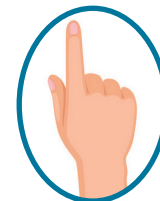
Le CESER salue l'engagement des bénévoles des associations, leur altruisme, leur temps, leur dévouement, leur énergie, à accompagner les personnes précaires et en situation de pauvreté, pour les aider à subvenir à leurs besoins et les accompagner face aux difficultés de la vie. Elles œuvrent au plus près des personnes, des besoins et des territoires. Le CESER préconise la création d'un statut des bénévoles sociaux et une forme de reconnaissance sociale qui leur soit profitable.

Réduire le mille-feuille administratif

Pour lutter contre le non-recours, l'État met en œuvre de 2023 à 2026 l'expérimentation « zéro non recours » sur 39 territoires, pour repérer, informer et accompagner les personnes en vue de leur accès au RSA, à la Prime d'activité, au chèque énergie, aux APL et à l'accès aux services publics. Dès le mois de mars 2025, le versement de la « solidarité à la source » sera instauré pour le RSA et la prime d'activité, ce qui simplifiera les démarches pour les bénéficiaires et tendra à lutter contre le non-recours aux aides sociales.

**Objectif
D'UN TAUX
DE RECOURS
aux
prestations
sociales**

100 %



©storyset

Des innovations porteuses d'espoir

Le Réseau COOP ALIM' : une mutualisation et une coordination de l'aide alimentaire sur le territoire régional

Créée en 2022 à Toulouse, Coop Alim' regroupe des associations humanitaires qui recensent des besoins alimentaires locaux et créent une plateforme logistique de stockage des denrées, en vue de leur répartition territoriale équilibrée selon les besoins.

La Sécurité sociale alimentaire : un concept innovant en cours d'expérimentation dans différentes villes de France

Le principe : une carte personnelle, attribuée à vie comme la carte Vitale, est abondée d'un montant fixe chaque mois, qui permet d'acheter des produits de qualité issus des producteurs locaux, moyennant une cotisation sociale à taux unique. À Montpellier, une "caisse alimentaire commune" expérimentale permet à 400 habitants volontaires d'effectuer leurs achats avec une monnaie locale dans des magasins de producteurs locaux. Le but est de promouvoir une alimentation saine, locale, des circuits courts et permettant aux agriculteurs locaux de vivre de leur production. Une expérimentation à suivre.

La résilience sociale : partir de loin et s'en sortir !



Emmanuelle ANDORIN

Maman « solo » tombée dans la pauvreté après sa séparation, Emmanuelle est devenue Responsable d'épiceries sociales et solidaires du Gard, après avoir elle-même bénéficié de la Banque alimentaire. Elle a créé, à Uzès (Gard), l'association « Coopérative famille solo » destinée à l'entraide de ses membres.

Heïzia BELBACHIR est une jeune femme issue d'un quartier prioritaire de la Ville de Toulouse et d'une famille monoparentale. Encouragée par ses professeurs et par l'association de quartier L'École et Nous, ses qualités lui ont permis de devenir Ingénieure-Calcul dans l'industrie aéronautique.

Éric PÉLISSON est issu des Gens du Voyage depuis 1838 par son père et de l'assistance publique par ses grand-mère et arrière-grand-mère. Il est devenu le deuxième énarque issu de la communauté des Gens du Voyage depuis 1945. Il a choisi de devenir Commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté en Occitanie.

DEUX PRÉCONISATIONS PHARES

UN LABEL « SENTINELLE SOCIALE »

Sentinelle sociale

Instaurer une labellisation des associations reconnues d'utilité publique et d'intérêt général, décernée par les acteurs institutionnels (État, collectivités, organismes sociaux) selon des critères d'impact social mesurables. Pérenniser leur emploi et leur action.

UN « SOCLE DE BASE UNIVERSEL »

Socle de base universel

Instaurer une allocation sociale de base, universelle, permettant d'échapper à la pauvreté, cumulable avec un revenu du travail, pour inciter à l'amélioration du niveau de vie par le travail, à la contribution aux ressources nationales et à la solidarité nationale, via le financement de la sécurité sociale. Dispositif à expérimenter en région Occitanie ou dans l'un de ses treize départements.

AUTRES PRÉCONISATIONS

Enjeux systémiques

• Instauration d'un socle social universel

Garantir à chacun une allocation de base cumulable avec un revenu du travail.

• Portabilité des droits sociaux

Créer un fichier national sécurisé des pièces justificatives qui simplifie la demande de droits dans un nouveau département de résidence.

• Amélioration de l'information et de l'accès aux droits

Développer des outils d'information sur l'offre territoriale existante à proximité de chez soi, comme l'outil numérique existant SOLIGUIDE.

• Revalorisation de l'action sociale

Redonner du sens et de l'attractivité aux métiers sociaux.

Enjeux opérationnels

• Stratégie territoriale collective

Développer en Occitanie une stratégie territoriale collective de lutte contre la pauvreté. Développer une approche transversale de l'action publique. Créer des solidarités inter collectivités autour d'objectifs communs,

• Évaluation de l'action sociale

Mieux évaluer l'efficacité et le retour sur investissement de l'action sociale. Considérer l'accompagnement social comme un investissement et non comme une simple dépense.

• Mutualisation des moyens

Piloter la mise en synergie des associations caritatives et la mutualisation des moyens logistiques, via des plateformes de stockage et des moyens territoriaux de transport et de distribution. Développer des partenariats publics privés et le mécénat d'entreprise.

CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Siège

18 allées Frédéric Mistral
31077 Toulouse Cedex 4
Tél. 05 62 26 94 94
Fax 05 61 55 51 10
ceser@ceser-occitanie.fr

Site de Montpellier

201 av. de la Pompignane
34064 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 22 93 42
Fax 04 67 22 93 94
ceser@laregion.fr



L'intégralité de l'Avis est téléchargeable sur le site internet <http://www.ceser-occitanie.fr>

Chargée de mission : Dominique-Marie FÉLIX ■ dominique-marie.felix@ceser-occitanie.fr ■ tél : +33 5 62 26 94 77

Secrétaire : Fatima BENMEHDI NAÏMI ■ fatima.benmehdi@ceser-occitanie.fr ■ tél : +33 5 62 26 94 75